



COMMUNE DE SAINT AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2016 – 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul LERNOU, Jean-Paul GUYOT, Jocelyne THOMAS, Sébastien SERVY, Jérémy PAPILLOT, Cédric GIRARD, Jeanne MORANVAL-VINCENT, Patrick DAVID, Catherine JAHANNOT, Tony PLASSARD (arrivé à 19 h 30).

Absent(e)s excusé(e)s :

Nathalie GUENEAU (pouvoir donné à Jeanne MORANVAL-VINCENT)

Absent(e)s :

Nathalie VANHELMON

Anne-Laure MERLIN

Secrétaire de séance : Catherine JAHANNOT

Le précédent compte rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Schéma départemental : fusion des SIVOS de Beaumont sur Grosne, Laives, Saint-Ambreuil, Boyer, Jugy, Mancey, Vers et Val de Grosne

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'un nouveau syndicat issu de la fusion des SIVOS et explique que l'ensemble des maires et présidents des SIVOS concernés sont défavorables à cette fusion, dans la mesure où elle se ferait au détriment de la proximité qui apporte un service de qualité. D'autre part, en 2020, la Communauté de Communes « entre Saône et Grosne » prendra la compétence afférente aux SIVOS, il serait donc mal venu que pour les trois années à venir soit modifié un service qui satisfait un très grand nombre de parents d'élèves également opposés à cette fusion.

Néanmoins les SIVOS et la Communauté de Communes s'engagent à travailler à la mutualisation de certains services (marchés de transport et de restauration) afin de préparer la prise de compétence par la Communauté de Communes Entre Saone et Grosne en 2020.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention.**

S'OPPOSE catégoriquement à la fusion des SIVOS nommés ci-dessus ;

EST FAVORABLE à ce que les SIVOS et la Communauté de Communes travaillent ensemble à la mutualisation de certains services afin de préparer la prise de compétences de la Communauté de Communes en 2020.

.../...

2) Salle polyvalente : demande de subvention au Conseil Régional

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été présenté le projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente pour un montant de 160 000 €.

Pour financer ce projet, le Conseil Municipal a délibéré pour solliciter une subvention de la part du Conseil Départemental, du Syndicat Mixte du Chalonnais (Leader), de la DETR (pour l'année 2017) et de la réserve parlementaire.

Il apparaît que le Conseil Régional a lancé un appel à projet pour lequel ces travaux de rénovation et d'extension pourraient être éligibles.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter également le Conseil Régional pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCÉPTE que Monsieur le Maire sollicite le Conseil Régional pour une demande de subvention au taux le plus élevé.

3) Salle Polyvalente : choix d'un maître d'œuvre

Suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à la rénovation et à l'extension de la salle polyvalente dans le respect des normes de sécurité et d'accessibilité, il y a lieu de choisir un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une maîtrise d'œuvre simplifiée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

a) **Appel à projets « Vergers de sauvegarde »** : La commission fleurissement a étudié l'appel à projets du Conseil Régional concernant la plantation d'arbres fruitiers au sein de la commune, qui pourrait être subventionnée. Cependant, le cahier des charges est assez lourd et il est nécessaire de bien y réfléchir. Les membres de la commission sont d'avis de se limiter à planter simplement quelques arbres fruitiers sans se lancer dans ce processus.

b) **Parc PAILLOUX HAUMONTE** : l'entreprise BRILLAT SAVARIN a remis son rapport d'audit sanitaire et sécuritaire du Parc PAILLOUX HAUMONTE. Les travaux seront réalisés au cours de l'hiver.

c) **Remise en état de la place Niepce** : Monsieur le Maire expose son souhait de remettre en état la Place Niepce : un des trois marronniers demandant à être enlevé et les deux autres n'étant pas en bon état, Monsieur le Maire serait d'avis d'abattre les trois arbres et de les remplacer par de nouveaux marronniers. Cet avis ne faisant pas l'unanimité, les membres du Conseil Municipal demandent à se rendre sur place pour étudier la meilleure solution.

- d) **Inondations rue de l'Eglise** : Suite aux grandes pluies qui ont inondé plusieurs maisons dans les environs du chemin de Saintignole, le fossé a été recreusé dans ce secteur par l'employé municipal.
- e) **Classement de Saint-Ambreuil en zone sinistrée** : La commune va faire une demande à la Préfecture pour être reconnue comme zone sinistrée afin que le monde agricole puisse obtenir des aides de l'Etat, les intempéries ayant causé de gros dégâts dans les champs et les cultures.
- f) **Archivage** : La mairie a contacté le centre de gestion pour un devis concernant le classement des archives et la formation du personnel dans ce type de travail, opération qui nécessiterait plus d'un mois de présence sur place des spécialistes de l'archivage. Le devis se monte à 6500 € environ et pourrait être subventionné en partie par le Conseil Départemental en 2017. Une demande sera donc adressée au Conseil Départemental dans le courant de l'année prochaine.
- g) **Assainissement individuel** : L'entretien régulier qui assure le bon fonctionnement de l'assainissement individuel impose une vidange des fosses tous les 4 ans. Notre SPANC vous propose, par le groupement de vos demandes, des tarifs préférentiels pour un travail de qualité effectué par un vidangeur agréé assurant le traitement ultime du produit collecté.

La réhabilitation, bien que basée sur le volontariat, est obligatoire.

Notre SPANC propose dans la cadre d'une opération groupée, aux volontaires et par convention, une étude et réhabilitation complète de leur installation avec agrément final. Dans ce cadre, un cabinet d'étude propose un système d'épuration adapté au logis, à la surface disponible, à la capacité épuratoire du sol et aux écoulements possibles, avec appel d'offre auprès d'entreprises compétentes. Après engagement définitif du propriétaire un suivi du chantier sera assuré qui conduira à l'agrémentation de l'opération. Devis négociés et émargement à l'aide de l'Agence de l'Eau forment tout l'intérêt de l'opération pour les propriétaires.

Renseignements pour vidange ou réhabilitation auprès du SPANC : **03 85 44 99 28**.

Vidanges de fosses : **141 € pour 2 m³ 160 € pour 3 m³** soit environ 50% du tarif habituel.

- h) **Le Service gestion et prévention des déchets** de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » organise le mercredi 29 juin 2016, une animation autour des **déchets électriques** à la déchèterie de NANTON. Chaque personne venant déposer un appareil électrique recevra un sac de collecte, offert par Eco système.

La réunion se termine à 20 h 45.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is purple and contains the text 'Mairie de Saint-Ambreuil' at the top, 'R.F.' in the center, and '71240' at the bottom. The signature is written in a cursive style.